

Le Blanc-Mesnil le 16/11/2023

Madame, Monsieur,

M. Jean-Pierre FLORET, Président de l'ESBM judo, vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association ESBM Judo.

**Date** : Jeudi 07 décembre 2023 - **Heure** : 18H00 à 19H00

**Lieu** : Maison des arts martiaux – 40 Avenue Descartes – 93150 Le Blanc-Mesnil

## ORDRE DU JOUR

- Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Validation du rapport du commissaire aux comptes
- Résolutions et Questions diverses

Les personnes convoquées et électrices conformément à l'article 6 des statuts de l'association sont toutes membres actifs, âgés de 18 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois, et à jour de ses cotisations. Le représentant légal du mineur, devient de plein droit électeur.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément à l'article 9, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 2 procurations.

Je vous rappelle également que le quorum doit être atteint afin de valider les résolutions, soit la majorité des membres électeurs de l'association présents ou représentés.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale ordinaire aura lieu **le jeudi 21 décembre 2023 de 18h00 à 19h00 à la maison des arts martiaux.**

*Les résolutions pourront être ainsi validées à la majorité simple des membres présents ou représentés.*

Les questions diverses devront parvenir avant le mardi 14 décembre 2023 12H00 sur l'adresse électronique suivante : [esbmjudo@gmail.com](mailto:esbmjudo@gmail.com).

Enfin, je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale.

Fait au Blanc-Mesnil, le 16/11/2023

Le président, Jean-Pierre FLORET,

